
Appel du Bureau national de l'Union syndicale Solidaires **Pour des espaces syndicaux de débats et d'initiatives,** **pluriels et unitaires**

Depuis plus d'un an, le président de la République et le gouvernement mènent une politique implacable visant à imposer un nouveau modèle social marqué par la remise en cause systématique des droits des salarié-e-s et le démantèlement de toutes les protections sociales héritées des combats antérieurs. Cette politique cynique vise à accroître le taux d'exploitation des salariés pour le seul bénéfice des classes dominantes. Pour arriver à leurs fins, le patronat et son gouvernement ont besoin d'affaiblir le syndicalisme tel que des générations de travailleurs/ses l'ont construit en France : un syndicalisme indépendant dans sa réflexion et ses modes d'actions, qui veut défendre les intérêts des salarié-e-s, et travailler à la construction d'une société qui ne soit pas basée sur l'exploitation. Un palier essentiel de cette stratégie a été franchi avec l'adoption le 23 juillet dernier par le Parlement, dans le cadre d'une procédure d'urgence injustifiée, de la loi portant « *renovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail* ».

Ce texte constitue d'abord une déréglementation considérable du droit du travail. Sa logique est d'en finir, de fait, avec l'existence d'une durée légale du travail s'appliquant à toutes les entreprises. Une entreprise pourra fixer la durée du travail et ses contreparties en dérogeant aux obligations jusqu'ici établies dans les branches. Il lui suffira de signer un accord avec des organisations syndicales représentant 30 % des salariés. Dans les entreprises sans présence syndicale, l'employeur pourra même « négocier » un accord individuel de gré à gré avec un salarié. La notion d'ordre public social s'appliquant à tous les employeurs disparaît de fait.

Ces mesures s'inscrivent dans une volonté globale de privilégier la négociation au niveau de l'entreprise afin d'affaiblir les rapports de forces et favoriser la mise en concurrence des salarié-e-s. Outre ces dispositions inacceptables en matière de temps de travail, cette loi ne vise nullement à la mise en œuvre d'une véritable démocratie sociale favorable aux salarié-e-s. Elle ne permet pas aux salariés de choisir librement leur organisation syndicale, met hors-jeu les millions de salariés des petites entreprises, fait perdurer un traitement différencié et inégalitaire entre les organisations. Elle ne fixe pas un calendrier précis pour mettre en place le principe de l'accord majoritaire. Elle est porteuse de nombreux contentieux...

A travers cette loi, il s'agit en réalité, au nom de la lutte contre « l'émiettement syndical », d'imposer un reformatage du paysage syndical par le haut, de limiter le nombre d'organisations et de favoriser un nouvel axe syndical participant au développement d'une politique contractuelle, s'inscrivant dans l'accompagnement des déréglementations voulues par ce gouvernement et le patronat. La tribune que Nicolas Sarkozy s'est permis de publier dans *Le Monde* daté du 19 avril, au lendemain de la signature de la « position commune », éclaire bien cette analyse : il indique « *qu'il faut des syndicats plus forts et plus responsables (...) responsables pour qu'on ne s'arrête pas à l'affrontement stérile, caricatural, idéologique...* »

Ce reformatage vise à affaiblir, à marginaliser le syndicalisme de luttes et de transformation sociale, celui qui croit encore à la nécessité de la mobilisation et des rapports de forces pour faire

reculer patronat et gouvernement porteurs de projets de destruction sociale généralisée, celui qui pense que la grève générale interprofessionnelle est une perspective crédible face aux attaques que nous subissons, un mouvement qu'il est nécessaire de construire. L'Union syndicale Solidaires se situe bien évidemment dans ce syndicalisme-là, mais nous savons que nous ne sommes pas les seuls : d'autres organisations syndicales, d'autres militant-e-s en sont aussi porteurs et partagent avec nous la volonté de mettre en commun les analyses, les questionnements, les débuts de réponse, les ripostes concrètes. Le syndicalisme a un rôle majeur à jouer pour faire reconnaître les droits de celles et ceux dont il est l'émanation : les travailleurs/ses, en activité, en formation, au chômage ou en retraite, français-e-s ou immigré-e-s, avec ou sans papiers. Le débat sur l'avenir du syndicalisme ne peut donc se mener indépendamment des débats sur les stratégies syndicales d'action mises en œuvre vis-à-vis des politiques antisociales gouvernementales et patronales menées tous azimuts.

Les débats suscités par l'échec des stratégies syndicales mises en œuvre depuis l'automne dernier traversent bon nombre de collectifs syndicaux. Nous devons tirer le bilan de ce qui s'est passé au moment du conflit des régimes spéciaux de retraite fin 2007, avec les journées d'action à répétition en mai et juin dernier, le refus de faire converger public et privé, le refus de construire réellement un plan de mobilisation des salariés et de mettre en perspective la grève générale. Ces stratégies n'ont pas été capables de faire reculer gouvernement et patronat sur toutes les contre-réformes mises en œuvre. Ces questions ont été posées par l'Union syndicale Solidaires et par d'autres. Elles concernent l'ensemble du mouvement syndical. Il y a donc matière à débattre et à construire avec tous ceux et celles, collectifs militants, organisations syndicales, qui ne se résignent pas à ces échecs.

L'Union syndicale Solidaires a toujours affirmé, depuis sa création, que son existence n'était pas une fin en soi, mais un outil pour peser dans le débat syndical, travailler à une recomposition du champ syndical afin que le syndicalisme soit à la hauteur des enjeux actuels et réponde aux besoins des salariés en terme de revendications, de pratique syndicale et de perspectives de transformation sociale.

L'Union syndicale Solidaires a la volonté de mener le débat sur l'avenir du syndicalisme et d'éventuelles recompositions à construire, non pas en construisant une « réponse alimentaire » aux nouvelles lois sur la représentativité, mais en le posant sur le fond : sur la conception du syndicalisme - son rôle, sa capacité à répondre aux défis d'aujourd'hui (précarité généralisée, internationalisme...) -, et sur les stratégies d'action.

Dans ce contexte, le Bureau national de l'Union syndicale Solidaires lance un appel pour que des rencontres s'organisent à tous les niveaux, national et interprofessionnel, local et professionnel entre organisations syndicales, entre syndicalistes, pour débattre des initiatives à prendre pour donner plus de place à un syndicalisme de luttes et de transformation sociale, pour travailler au développement des mobilisations sociales indispensables dans les mois à venir. Il engage les structures de Solidaires, toutes ses équipes militantes à porter ce débat partout et à travailler à la mise en place de ces espaces syndicaux de débats et d'initiatives, pluriels et unitaires.

Au niveau national, le Bureau national mandate le Secrétariat national pour proposer des rencontres aux autres organisations syndicales nationales ainsi qu'aux courants syndicaux organisés nationalement.

4 septembre 2008